



**CHARENTE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°16-2024-025

PUBLIÉ LE 6 FÉVRIER 2024

# Sommaire

## **Agence régionale de la santé / Délégation départementale de l'Agence Régionale de Santé**

16-2024-02-05-00002 - Annexe\_liste\_medecins-V2.docx (3 pages)

Page 3

16-2024-02-05-00003 - AR liste médecins agréés (2 pages)

Page 7

Agence régionale de la santé

16-2024-02-05-00002

Annexe\_liste\_medecins-V2.docx

## Annexe du 18/01/2023 à l'Arrêté fixant la liste des médecins généralistes et spécialistes agréés de la Charente

<b>MEDECINS GENERALISTES</b>			
BARRET JEAN-LOUIS	CABINET MEDICAL	14 bld GAMBETTA	16230 MANSLE
BARRY AMADOU	CABINET MEDICAL	1 RUE MARC LEPROUX	16500 ST MAURICE DES LIONS
BARTHES JACQUES	CABINET MEDICAL	RUE VICTOR HUGOA	16450 ST CLAUD
BURROUGHS DANIEL	CABINET MEDICAL	22 BLD JEAN XXIII	16000 ANGOULEME
COMTE DIDIER	CABINET MEDICAL	4 IMPASSE DES CADUCEES	16200 MERIGNAC
COSSON JEAN PAUL	CABINET MEDICAL	17 GRAND RUE	16110 LA ROCHEFOUCAULD
DUMAS REAM ISABELLE	CABINET MEDICAL	4 RUE FONTAINE SAINT JEAN	16700 NANTEUIL EN VALLEE
GIRAUD JEROME	CABINET MEDICAL	6 CHEMIN DU MOULIN	16400 VOEUIL ET GIGET
GROBOST PIERRE LOUIS	CABINET MEDICAL	8 RUE DU CHATEAU	16000 ANGOULEME
GUILLARD JEAN ERIC	CABINET MEDICAL	5 RUE DU MONTBRON	16000 ANGOULEME
LAGROT PHILIPPE	CABINET MEDICAL	22 RUE DE LA PALANCELLE	16390 SAINT SEVERIN
LAMBERT PIERRE	CDS BEL AIR GRAND-FONT	20 RUE DE LA TOUR D'Auvergne	16000 ANGOULEME
LASSIME JEROME	CABINET MEDICAL	8 CHEMIN DU FOURNIL	16360 BAINES STE RADEGONDE
MATHIEUX NICOLAS	CABINET MEDICAL	4 RUE DU DR ANDRE DEGORCE	16460 AUNAC
MONY FRANCK	CABINET MEDICAL	204 AV VICTOR HUGO	16100 COGNAC
MU-SEK-SANG RUDY	CABINET MEDICAL	32 RUE DE LAVALETTE	16000 ANGOULEME
NADEAU GILBERT	CABINET MEDICAL	9 ROUTE DE MONTBRON	16110 PRANZAC
PARTHENAY PASCAL	CABINET MEDICAL	2 TER RUE DU PONT DES RICES	16250 COTEAUX DU BLANZACAI
TEYSSÉDOU GILLES	CABINET MEDICAL	RUE MIRABEAU	16000 ANGOULEME
THIBURCE NICOLE	CABINET MEDICAL	148 AV VICTOR HUGO	16100 COGNAC
TROUVE ANTOINE	MSP SAINT ANGEAU	5-6 COUR MARCHANDE	16230 VAL DE BONNIEURE
VALLAT JEAN PAUL	CABINET MEDICAL	PLACE DU BOURG	16400 VOEUIL GIGET

<b>MEDECINS SPECIALISTES</b>			
<b>ANESTHESIE REANIMATION</b>			
CARAGLIANO MOKRANE	CENTRE CLINICAL	6 CHEMIN DE FREGENEUIL	16800 SOYAUX
GUJARD ETIENNE	CENTRE CLINICAL	2 CHEMIN DE FREGENEUIL	16800 SOYAUX
<b>CARDIOLOGIE ET MALADIE VASCULAIRE</b>			
BERNIER PASCAL		1 LES HAUTS DE L' ECHASSIER	16100 CHATEAUBERNARD
GILBERT PIERRE JUSTIN	CH ANGOULEME	RD POINT DE GIRAC CS 55015 ST MICHEL	16959 ANGOULEME
<b>CHIRURGIE ORTHOPEDIQUE ET TRAUMATOLOGIQUE</b>			
CONNAULT PASCAL	CLINIQUE DE COGNAC	71 AV D' ANGOULEME	16100 CHATEAUBERNARD
FOUCHE CHRISTOPHE	CLINIQUE ST JOSEPH	51 AVENUE WILSON	16100 ANGOULEME
JUANICO MAXIME	CLINIQUE DE COGNAC	71 AV D' ANGOULEME	16100 CHATEAUBERNARD
<b>DERMATOLOGIE</b>			
AUZERIE VALERIE	CLINIQUE ST JOSEPH	10 RUE CHANOINE DE MOREL	16000 ANGOULEME
<b>ENDOCRINOLOGIE</b>			
LEBBE MARIE	CENTRE CLINICAL	2 CHEMIN DE FREGENEUIL	16800 SOYAUX
<b>GERIATRIE</b>			
BEKHLOUF ADDA	HOPITAUX DU SUD CHARENTE	ROUTE DE ST BONNET	16300 BARBEZIEUX
<b>GYNECOLOGIE MEDICALE ET OBSTETRIQUE</b>			
NDIAYE TITIA	CENTRE CLINICAL	6 CHEMIN DE FREGENEUIL CS 42510 SOYAUX	16025 ANGOULEME CEDEX
<b>NEPHROLOGIE</b>			
AOURAGH FATIMA	CH ANGOULEME	ROND POINT DE GIRAC CS55015 ST MICHEL	16959 ANGOULEME CEDEX 9
<b>NEUROCHIRURGIE</b>			
CARLUCCI LORE	CENTRE CLINICAL	2 CHEMIN DE FREGENEUIL	16800 SOYAUX

<b>ONCOLOGIE RADIOTHERAPIE</b>			
BENHADDOU MOKRANE	CH ANGOULEME	ROND POINT DE GIRAC CS55015 ST MICHEL	16959 ANGOULEME CEDEX 9
<b>OPHTALMOLOGIE</b>			
PATTORET-GODART MARIE-PASCALE	CH GRAND COGNAC	65 AV D'ANGOULEME	16112 COGNAC CEDEX
<b>PSYCHIATRIE</b>			
BADDOU AMAL	CH CAMILLE CLAUDEL	17 RUE CAMILLE CLAUDEL CS90025	16400 LA COURONNE
BATEL PHILIPPE	CH CAMILLE CLAUDEL	CENTRE D'ADDICTOLOGIE DE LA CHARENTE	16400 LA COURONNE
COUQUIAUD FRANCOIS	CABINET MEDICAL	18 RUE DE LA ROCHEFOUCAULD	16100 COGNAC
MOUSNIER ANNA	CH CAMILLE CLAUDEL	17 RUE CAMILLE CLAUDEL CS90025	16400 LA COURONNE
RAIMOND JEAN-CLAUDE	CH CAMILLE CLAUDEL	17 RUE CAMILLE CLAUDEL CS90025	16400 LA COURONNE
SAVARY MYRIAM	CABINET MEDICAL	24 AV GEORGES CLEMENCEAU	16000 ANGOULEME
ROUSSEAU MARIE JOSE	CH CAMILLE CLAUDEL	17 RUE CAMILLE CLAUDEL CS90025	16400 LA COURONNE
VIGNEAU QUENTIN	CH CAMILLE CLAUDEL	17 RUE CAMILLE CLAUDEL CS90025	16400 LA COURONNE
<b>RADIOLOGIE</b>			
AYESTARAN CHRISTINE	CLINIQUE ST JOSEPH	52 AV WILSON	16000 ANGOULEME
MOUILLET BERNARD	CENTRE CLINICAL	6 CHEMIN DE FREGENEUIL CS42510 SOYAUX	16025 ANGOULEME CEDEX 9

Agence régionale de la santé

16-2024-02-05-00003

AR liste médecins agréés

**ARRÊTÉ**  
**fixant la liste des médecins agréés généralistes  
et spécialistes du département de la Charente**

La préfète de la Charente  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite

**Vu** le code des pensions civiles et militaires ;

**Vu** la loi n° 83-634 du 1<sup>er</sup> juillet 1983 portant statut général des fonctionnaires ;

**Vu** la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

**Vu** la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

**Vu** la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

**Vu** l'ordonnance n° 2017-53 du 19 janvier 2017 portant diverses dispositions relatives au compte personnel d'activité, à la formation et à la santé et la sécurité au travail dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n° 86-442 du 14 mars 1986, modifié, relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics, et au régime des congés maladie des fonctionnaires ;

**Vu** le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 modifié portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des comités médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;

**Vu** le décret n° 88-386 du 19 avril 1988 relatif aux conditions d'aptitude physique et aux congés de maladie des agents de la fonction publique hospitalière ;

**Vu** le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de Madame Martine CLAVEL préfète de la Charente ;

**Vu** l'arrêté préfectoral triennal en date du 18 décembre 2023 fixant la liste des médecins généralistes et spécialistes du département de la Charente modifié ;

**Considérant** les demandes des docteurs VALLAT, THIBURCE, BARTHES, généralistes et du Docteur ROUSSEAU, psychiatre, d'être maintenus sur la liste des médecins agréés reçues après la signature de l'arrêté sus-visé ;

**Sur proposition** du directeur général de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine, délégation départementale de la Charente ;

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup> :** L'arrêté du 18 décembre 2023 est modifié comme suit :

La liste des médecins généralistes et spécialistes agréés de la Charente est modifiée et fixée conformément à l'annexe jointe pour une durée de 3 ans à la date de l'arrêté initial triennal du 18 décembre 2023 et sera prorogée jusqu'à son prochain renouvellement.

**Article 2 :** Le présent arrêté est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication de faire l'objet :

- d'un recours gracieux devant la préfète de la Charente ;
- d'un recours hiérarchique devant le ministre des solidarités et de la santé;
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers – 15, rue Blossac – CS 80541 – 86020 Poitiers par voie postale ou par voie dématérialisée via « télérecours citoyen » accessible sur le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 3 :** Le secrétaire général de la préfecture, le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations et le directeur général de l'Agence Régionale de la Santé Nouvelle-Aquitaine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Angoulême, le 05 FEV. 2024

La préfète



Martine CLAVEL